

DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE A L'ISOLATION DE TOITURE

CONDITIONS D'ATTRIBUTION :

- Être propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit
- Les travaux doivent être réalisés sur un logement
- Bénéficier de l'accord de principe de la ville **avant** la réalisation des travaux
- Aide attribuée une seule fois par logement pour les travaux d'isolation des toitures ou d'isolation et de rénovation des toitures, les travaux pouvant être réalisés simultanément ou séparément; ces travaux peuvent être couplés avec l'isolation des murs
- Les travaux doivent être conformes aux critères de performance énergétiques ci-dessous détaillés
- L'aide porte sur l'achat des matériaux et la main d'œuvre
- Les travaux devront être obligatoirement réalisés par un professionnel

PERFORMANCES MINIMALES EXIGÉES :

Pour l'isolation des murs en façade ou en pignon : $R \geq 3,7 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

Pour l'isolation des toitures - terrasses : $R \geq 4,5 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

Pour l'isolation des rampants de toiture et plafonds de combles : $R \geq 6 \text{ m}^2 \text{ K/W}$

MONTANT DE L'AIDE :

CINQ CENTS EUROS (500,00 €)

Attention : Le montant de la prime ne peut être supérieure à 50% du coût des travaux et des matériaux

PIECES A FOURNIR :

Avant la réalisation des travaux

- 1- *la lettre de demande (annexée ci-dessous),*
- 2- *Un justificatif de domicile,*
- 3- *L'accord du propriétaire si vous êtes locataire ou occupant à titre gratuit*
- 4- *Tous justificatifs des demandes réglementaires effectuées dans le respect du Code de l'Urbanisme (Déclaration préalable ou permis de construire)*
- 5- *Le devis détaillé des travaux*
- 6- *Un relevé d'identité bancaire*

Après la réalisation des travaux

- 7- *La facture détaillée et acquittée des travaux*

Votre dossier complet est à adresser à :
Mairie d'ARMENTIERES
Service Urbanisme
Place du Général de Gaulle
59280 ARMENTIERES

PROCÉDURE A SUIVRE POUR L'ATTRIBUTION DE L'AIDE COMMUNALE A L'ISOLATION DE TOITURE

Etape 1

Constitution et dépôt du dossier de demande d'aide municipale pour la réalisation de travaux d'isolation ou de rénovation et d'isolation des toitures auquel seront jointes les pièces à fournir avant la réalisation des travaux (cf liste ci-dessus).

Etape 2

Instruction du dossier par la commission.

Etape 3

Courrier de la ville informant de la décision de la commission.

Etape 4

Réalisation des travaux par un professionnel.

Etape 5

Dépôt des pièces à fournir après réalisation des travaux (factures détaillées acquittées).

Etape 6

Lettre adressée par la Ville au bénéficiaire avec les modalités de versement.

**Pour tout renseignement complémentaire
vous pouvez contacter :**

**Le Service Urbanisme
Place de Gaulle
Tel : 03.61.76.20.90**

Annexe : lettre de demande d'aide à l'isolation des murs et des toitures

Nom :
Prénom :
Adresse :

Adresse mail :
Tél :
Date de naissance :
Lieu de naissance :
Pays de naissance :

Monsieur le Maire d'Armentières
Mairie d'Armentières
Place du Général de Gaulle
59280 ARMENTIERES

Objet : Demande d'attribution d'une aide à la réalisation de travaux d'isolation des toitures.

Monsieur le Maire,

Je soussigné M

Propriétaire, locataire, occupant sans titre (cocher la case correspondante) vous informe de mon intention de réaliser des travaux d'isolation

de la toiture des murs

performances thermiques **d'après devis** :

concernant l'immeuble sis à ARMENTIERES, :

dont je suis propriétaire occupant / propriétaire bailleur

Aussi, je sollicite une aide de la ville d'Armentières, conformément à la délibération du conseil municipal en date du 10 mai 2012.

Je m'engage à ne pas réaliser les travaux avant d'avoir obtenu l'accord de principe de la ville.

Une fois les travaux réalisés par un professionnel, je m'engage à vous fournir les documents suivants :

Les factures détaillées acquittées

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de mes sincères salutations.

A
Le
Signature du demandeur